



Travaux voirie aisance

Par **pilaf**, le **26/04/2021** à **16:48**

Bonjour Mme/Mr,

Travaux de rehaussement de 18 cm réalisés sur la voie desservant mon domicile.(chaussée et trottoir.

1° ces travaux ont pour conséquences par temps de pluie d'entraîner une inondation de mon entrée.

2° le bateau réalisé a un ressaut de 6 cm il est hors normes pour l'accès à vélo ou à pied.

3° les boîtes aux lettres se trouvent de l'autre coté de la chaussée donc à l'opposée de mon entrée, le marquage passage piéton sur chaussée n'a pas été réalisé.

4° Deux lampadaires existants n'ont pas été déplacés et se retrouvent inserés dans le trottoir.